



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 4 juillet 2026, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	19

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame CARPENTIER, Monsieur TREFOUX, Madame LOUIS-PHILIPPE, Monsieur BLAIZOT, Madame LEBAILLY, Madame VILLARD, Monsieur HAMEL, Madame JOURDAN, Monsieur HAINCOURT, Madame LEGRANDOIS, Monsieur DECARSIN, Madame VANHEMS, , Madame LANGLAIS, Monsieur OLLIVIER, Monsieur FLEURY, Madame CAVIER

Absents excusés : Monsieur FORGAR a donné pouvoir à Madame LEBAILLY, Monsieur ENGEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI

Secrétaire de Séance : Madame CARPENTIER

26-078 SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES ARCHERS DE LA SEULLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Considérant la proposition de l'association Les Archers de la Seulles de mettre en place 2 animations autour du tir à l'arc durant les 2 mois d'été pour les habitants et les touristes. Cette animation est ouverte gratuitement à tout public à partir de 10 ans selon la morphologie pour des raisons de sécurité.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- **ACTE** le versement d'une subvention de 300 euros à l'association Les Archers de la Seulles pour la mise en place de 2 animations autour du tir à l'arc durant les mois de juillet et d'août.

VOTE : POUR : 19

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI